

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

SARL SAVEUR EXPRESS'O
Facturation
690 RUE DU CHAT BOTTE
01700 BEYNOST

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3102x15 - CAFE 100% ARABICA SUCRE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298) DDM : 03.03.2026	5,5%	46,48	26	45%	664,66
3106X15 - ESPRESSO SUCRE X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298) DDM : 09.06.2026	5,5%	49,19	5	40%	147,57
3131X15 - CAPPUCCINO NOISETTE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298) DDM : 21.05.2026	5,5%	52,02	16	40%	499,39
3132X15 - CAPPUCCINO VANILLE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298) DDM : 23.04.2026	5,5%	52,02	16	40%	499,39
3193X15 - CAFE NUAGE SUCRE X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298) DDM : 18.03.2026	5,5%	48,45	12	40%	348,84

Conditions de règlement: Règlement à 60 jours

Total HT 2 159,85

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total TVA 5,5% 118,81

Banque: Crédit agricole

Total TTC 2 278,66

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Payé 0,00

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Avoirs ou excédent reçu 2 278,66

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Reste à payer 0,00

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Versements déjà effectués

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Règlement	Montant	Type	Num
27/03/2025	2 278,66	Avoir	AV2503-00004

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)